

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2020

Le mercredi 16 décembre 2020, à 19h15, le conseil municipal, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à la salle du Belvédère, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 16 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Marc GUFFOND, Nathalie BRUNET-BALLESTO, Rémy BIZZOCCHI, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Blandine SARRAZIN, Pierre-Emmanuel CAVAREC, Magali PILLON, Marie ANCELIN, Manoël BODET, Alicia TUVERI, Rodolphe RENFER, Marie-Cécile AGUILANIU, Romain DEVILLERS, Marine EQUOY.

Absents excusés : 3 membres : Chantal CHAPON (arrivée à partir du point n°80), Roger ROCH (pouvoir à Marc GUFFOND), Emilie MICARD (pouvoir à Marie ANCELIN).

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

En début de séance, le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

DEL2020-77

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter des modifications au budget principal de la commune. Celles-ci sont indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération.

DEL2020-78

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits :

Budget Principal	BP 2020	Quart des crédits	Dépenses autorisées avant le vote du budget 2021
Chapitre 20	90 339,00	22 584,75	22 584
Chapitre 21	439 423,10	109 855,77	109 855
Chapitre 23	136 000,00	34 000,00	34 000

Budget Remontées Mécaniques	BP 2020	Quart des crédits	Dépenses autorisées avant le vote du budget 2021
Chapitre 20	15 400	3 850,00	3 850
Chapitre 21	47 155	11 788,75	11 788

Budget de l'Eau	BP 2020	Quart des crédits	Dépenses autorisées avant le vote du budget 2021
Chapitre 21	398 391,31	99 597,82	99 597

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, tel que défini ci-dessus.

DEL2020-79

TARIFS DES REMONTEES MECANQUES SAISON 2020/2021 Modification des dates de prévente

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les dates de prévente qui figuraient dans la délibération n°69/2020 en date du 4/11/2020.

Les modifications apportées sont indiquées en jaune dans le tableau tarifaire annexé à la présente délibération.

DEL2020-80

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALPAGE DES FRACHETS, CENISE, SOLAISON

Monsieur Etienne BONNAZ indique que par délibération en date du 20/11/2020, le syndicat des alpages envisage de modifier ses statuts afin de les rendre conforme à la réglementation en vigueur.

La modification concerne l'article 5 des dits statuts, qui serait rédigé de la manière suivante :
« *Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées, à raison de 3 délégués du conseil municipal* ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification.

DEL2020-81

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE « COMMUNICATION »

Par délibération en date du 4 juin 2020, le conseil municipal avait décidé de former 10 commissions municipales, dont la commission « communication », qui comporte 3 membres. Afin de pouvoir renforcer la capacité de travail de cette commission, il est proposé d'y ajouter un membre, en l'occurrence Mme Alicia TUVÉRI, conseillère municipale.

Cette dernière accepte en effet de s'occuper du renouvellement du site internet de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc d'intégrer Mme Alicia TUVÉRI dans la commission municipale « communication ».

Les membres de cette commission sont : Chantal CHAPON (vice-présidente), Magali PILLON, Marie-Cécile AGUILANIU et Alicia TUVÉRI.

DECISIONS DU MAIRE:

Les décisions suivantes ont été prises par monsieur le maire :

- **n°11** : demande de subvention au Conseil Régional, dans le cadre du plan Montagne « *Aide spécifique aux petites stations de montagne* », pour la création d'un espace pédagogique, ludique et sportif,
- **n°12** : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 74 à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **n°13** : convention avec la société « Hivory » pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie au lieu-dit « Les Fontaines » (renouvellement),
- **n°14** : convention avec la société « Terre Polaire » pour l'installation d'un parc à chiens sur la parcelle E 920 qui relève de la forêt communale (renouvellement),
- **n°15** : convention partenariale avec le CAUE pour la période du 1/10/2020 au 30/09/2023.

DIVERS :

Ouverture des remontées mécaniques pour certains publics : Mme Marie-Cécile GROS-GAUDENIER intervient pour indiquer qu'un décret est paru le 4 décembre 2020 pour autoriser l'ouverture des remontées mécaniques pour certains publics, notamment pour les licenciés mineurs affiliés à un club de la Fédération Française de ski.

Elle demande, au nom du ski-club, si la station de Mont-Saxonnex envisage d'ouvrir pour ce public.

Après un tour de table, un avis défavorable est donné par le conseil municipal, avant tout pour ne pas créer une frustration avec un traitement différencié pour les autres publics, mais aussi en raison du coût qu'impliquerait une ouverture de la station pour un public limité.

Démission de Mme Blandine SARRAZIN du conseil municipal : Madame Blandine SARRAZIN annonce qu'elle démissionne du conseil municipal et du CCAS à compter du 31 décembre 2020, en raison de son déménagement sur Cluses. Monsieur le maire la remercie chaleureusement pour son engagement et son action au sein du conseil municipal et du CCAS au cours de ces 12 dernières années.

Mme SARRAZIN sera remplacée au sein du conseil municipal par Mme Marie-Josette MERUZ à compter du 1^{er} janvier 2021.